

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil-vingt-deux, le vingt-cinq mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 18/03/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P., et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs JACOMET M. et DROGOUL- SPANU D. qui a donné procuration à Mr PESCE A..

Objet : Demande de subvention pour la réhabilitation de 4 km de la Route Forestière des Lunières

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.5214-16 V du CGCT concernant la pratique du fonds de concours ;

Vu la délibération n° 004-210400909-20200612-DE-2020-022 du Conseil municipal du 12/06/2020 (enregistrée le 16/06/2020) donnant délégation générale au Maire;

Vu la délibération 2022-01-23 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon relative à l'Appel à projets « Forêts » 2022 ;

M. le Maire expose que la CCAPV peut accompagner financièrement la réhabilitation, sur 4 km, de la Route Forestières des Lunières, jusqu'au lieudit « La Rouïe » dans le cadre de la réalisation des objectifs de la Charte Forestière de Territoire de la CCAPV. Le projet porte ici sur la réhabilitation de la desserte forestière afin de :

- Favoriser l'accès des pompiers au massif du Ruch,
- Améliorer la desserte servant à l'exploitation d'une partie de la forêt communale de Méailles et de la forêt domaniale de Glandèves,
- Faciliter l'accès au gîte de la Rouïe, à la fromagerie de M. Jacomet et au hameau d'Argenton,
- Faciliter l'accès à l'estive des troupeaux pour le groupement pastoral du Grand Coyer.

La CCAPV peut financer à hauteur de la part d'autofinancement engagé par la commune.

Un dossier a été déposé auprès des services techniques de la CCAPV composé d'une description du projet, d'un plan d'action et d'un budget détaillé. Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Besoins (HT €)		Ressources (HT €)	
Travaux			
Réhabilitation de piste forestière	13 950	CCAPV	6 975
Reprise des pieds de talus			
Epierrage			

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2022
004-210400909-20220325-DE_2022_012-DE

Rebouchage des trous avec les matériaux pris sur place et/ou de la grave routière si nécessaire Entretien des revers d'eau existants Création de quelques revers d'eau où cela est nécessaire			
		Commune de LE FUGERET	6 975
TOTAL	13 950		13 950

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet déposé auprès des services techniques de la CCAPV ;
- D'approuver le principe de demande d'attribution de subventions auprès de la CCAPV à hauteur de 6 975 € HT (soit à la hauteur de l'autofinancement de la commune pour ce projet) ;
- D'autoriser Mr le Maire à signe toutes pièces afférant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2022 004-210400909-20220325-DE_2022_012-DE